

Corrèze le 19 janvier 2023



A LA UNE

La criminalisation de
l'action syndicale dans
l'énergie

ACTIVITÉ RÉGIONALE

Déclaration intersyndicale à la
CPRIA NA du 6 février 2023

TRANSPORT

Communiqué sur le Fret



DOSSIER

Pourquoi la CGT 79
s'oppose aux bassines ?
Les bassines, c'est quoi ?

Edito



La lutte continue...

Engagé·e·s dans cette lutte contre ce projet gouvernemental de réforme des retraites, les travailleur·euse·s, les étudiant·e·s, les jeunes, les privé·e·s d'emploi, les retraité·e·s se sont encore fortement mobilisé·e·s ce 7 mars. Pour la Nouvelle-Aquitaine, ce sont plus de 250 000 manifestant·e·s qui ont battu les pavés, soit une progression de 25 % par rapport au 19 janvier 2023.

Ce 7 mars, n'est pas un baroud d'honneur comme l'espéraient certains partisans à cette réforme. Uni·e·s, constant·e·s et déterminé·e·s, nous continuons à lutter jusqu'au retrait de ce projet, malgré la surdité de ce gouvernement et de notre

Président de la République face à cette colère massive de la population.

En effet, les mobilisations des 28 mars et 6 avril ont montré la détermination des français·e·s à aller jusqu'au retrait.

Irresponsables, irrespectueux, violents dans leurs propos, voilà ce que l'on retient de la politique du gouvernement et de la majorité actuelle. Cependant, diriger un pays sans ceux qui le font vivre et en faisant fi de notre démocratie, c'est oublier notre détermination et ne pas connaître notre propre histoire. Car c'est aussi là que se cachent les leçons et l'espoir. Tous ces soi-disant puissants du patronat, de ce gouvernement au service de la Finance peuvent planter des graines d'injustice sociale, nous traiter de voyous et vouloir nous résigner et même si nous avons perdu des batailles, nous revenons à la charge. Enragée, la révolte finit par renaître.

Par ailleurs, le plus douloureux, c'est que l'entêtement du Président Macron peut fortement nous conduire à une catastrophe électorale aux prochaines présidentielles.

Cependant, soyons fier·ère·s de nos militant·e·s, de nos syndicats, de nos organisations qui n'ont pas ménagé leur peine pour séquencer l'activité revendicative et engager les salarié·e·s à prendre leurs affaires en main.

Depuis le début de l'année, le mouvement syndical, et plus particulièrement la CGT, est marqué dans cette période par une augmentation des adhésions. A nous maintenant de faire en sorte que ces nouveaux·elles adhérent·e·s prennent leur place à la CGT. Cela veut dire aussi qu'il ne suffit pas de les accueillir au mieux et de les former. Il faut dans le même temps écouter leur vision de la société, du paysage syndical, des propositions revendicatives que doit porter la CGT. Quel syndicalisme voulons-nous incarner et comment celui-ci est en phase avec l'ensemble du salariat ?

Les délégué·e·s du 53^{ème} congrès fédéral ont débattu de tout cela et validé des orientations où devra s'engager l'ensemble du corps militant pour les faire vivre. C'est le mandat qu'à donné le congrès à Sophie Binet, notre nouvelle Secrétaire Générale fédérale.

N'ayons pas peur des bougées... Par conséquent, notre maillage territorial est questionné, des discussions ont lieu dans beaucoup de départements de notre territoire. Être une CGT à l'écoute, située là où les salarié·e·s sont. Être une CGT disponible, qui n'évacue pas les débats de fond et qui se sert aussi des instances institutionnelles pour porter nos propositions revendicatives. Nos mandaté·e·s régionaux au cœur du revendicatif.

A l'exemple du sujet des éco-socio conditionnalités dans le cadre du SRDEII de Nouvelle-Aquitaine où les organisations syndicales interviennent dans ce débat et demandent que les aides publiques soient conditionnées à des critères sociaux, environnementaux et démocratiques.

D'autres sujets revendicatifs nous intéressent, comme par exemple la lutte engagée par les cheminots de Nouvelle-Aquitaine pour l'obtention d'une convention TER sans ouverture à la concurrence pendant 10 ans. Les citoyen·ne·s de NA méritent des transports, notamment le TER, qui répondent à leurs besoins.

Au-delà, de cet enjeu d'aménagement de territoire, la question de la défense de l'eau est aussi une préoccupation syndicale.

Samantha Dumousseau

Sommaire

Editorial.....p2

À la Une
La criminalisation de l'action syndicale
dans l'énergie.....p3

Activité régionale
Déclaration intersyndicale à la CPRIA NA du
6 février 2023.....p4-5
8 mars partout mobilisé·e·s en NA.... p5

Territoire
Comité général de l'UD 64.....p6

Transport
Communiqué sur le fret.....p11

Activité régionale
Suite sur les éco-socio
conditionnalités.....p14-15

DOSSIER
Pourquoi la CGT 79
s'oppose aux bassines ? Les
bassines, c'est quoi ? .p7-10

Directrice de publication : Samantha Dumousseau

Comité régional CGT NA - Bourse du Travail - 44 cours A.Briand -

CS 61653 - 33075 Bordeaux cedex

Création : pom'C - 47350 LACHAPELLE

Imprimé par Rivet Presse Edition, Limoges



LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE DANS L'ÉNERGIE



**Syndiqué
Pas voyou**



STOP À LA DISCRIMINATION
SYNDICALE

Nous connaissons tous, quel que soit notre secteur de métier, la criminalisation de l'action syndicale, pour des faits de grève. Cela a toujours existé notamment dans l'énergie.

Mais, depuis une dizaine d'années cela s'est fortement intensifié et encore plus depuis l'arrivée de Macron au pouvoir.

En effet, à l'interne des entreprises électriques et gazières, il y a actuellement plus d'une centaine de conseils de discipline qui sont en cours suite aux grèves de 2022, sur les salaires, que ce soit à Grdf, Enedis ou encore RTE. Mais c'est également une centaine de plaintes toutes entreprises confondues, qui amènent à des convocations à la police ou gendarmerie, mais aussi des assignations au tribunal qui sont, dans la plupart des cas, des syndiqué-e-s CGT, et/ou premier-ère-s responsables.

Mais le fait nouveau depuis l'année dernière, c'est la prise d'ADN, les confiscations de téléphones portables, et même l'été dernier, la DGSI qui vient interpellé 4 salariés à leur domicile, devant leurs familles pour les interroger 96h comme des terroristes ! Car oui maintenant à RTE, cela est considéré comme du « cyberterrorisme ». Depuis, ils ont été licenciés en janvier dernier et ils comparaissent le 28 février dernier au tribunal de grande instance de Paris.

De quoi ont-ils été accusés pour justifier un tel acharnement policier ? La communication interne de la direction confirme que les informations parues dans la presse faisant état de « dégradations majeures sur le réseau » et « d'actes qui auraient provoqué des coupures de courant » ne sont que des mensonges.

Il s'agit uniquement de « pertes de télé conduite », ce qui arrive tous les jours suite à des incidents techniques. Celles qui surviennent la nuit ne sont généralement rétablies que le lendemain : il n'y a pas d'urgence et pas d'heures sup. à payer aux agents d'astreinte.

Il n'y a donc aucun « risque important pour la sûreté du système électrique », sinon le réseau serait en péril en permanence ! La direction doit cesser de mentir à la police et en interne.

Lors d'un conflit social, la prise en local de la télécommande est une action symbolique de reprise en main de l'outil de travail. Le fait que cela puisse se faire informatiquement n'en fait pas de la « cybercriminalité ».

« Le vrai problème, c'est que vient faire la DGSI là-dedans ? », titre le journal Le Monde, relatant les affabulations de la direction sur la crainte d'une cyberattaque russe.

Un avocat a d'ailleurs repris ironiquement le procès-verbal de la déposition du directeur de la sécurité de RTE (ancien général de gendarmerie) : « L'agent de la DGSI précise que M. Betton sera en vacances le soir-même. En pleine attaque russe ? Une désertion ! ».

Les mensonges de la direction ont clairement été mis en évidence. En réalité, la direction a orchestré cette répression dans le seul but de faire peur et stopper les revendications salariales.

Le procureur a demandé pour les 4 : 7 000 € d'amende, plus pour 3 d'entre eux : 8 mois de prison avec sursis, et pour le dernier : 6 mois de prison avec sursis car il n'a pas participé au premier jour des actions.

Le tribunal rendra sa décision le 28 mars prochain.

Voilà la situation rapide dans les IEG, voilà la criminalisation de l'action syndicale sous la Présidence Macron ! La seule réponse possible à cela c'est une CGT unie et solidaire, et que notre slogan soit plus que jamais mis en avant : « Quand un-e militant-e de la CGT est attaqué-e, c'est toute la CGT qui est attaquée ! »

Guillaume Floret

DÉCLARATION INTERSYNDICALE À LA CPRIA NA DU 6 FÉVRIER 2023



Pour les organisations syndicales (CFDT, CGT, CFTC) de salariés aujourd'hui présents, il ne nous apparaît pas possible de tenir cette première CPRIA (Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles de l'Artisanat) de l'année sans intervenir sur les grands enjeux revendicatifs au cœur de l'actualité sociale de ce début d'année. Nous voulons parler évidemment de la retraite des salarié-e-s, de la pénibilité du travail, des responsabilités de chacune présentes et à venir.

Les mobilisations de plusieurs millions de salarié-e-s du privé et du public, de très nombreux primo-manifestant-e-s, les 19 et 31 janvier qui seront suivi du mardi 7 février d'un nouveau temps fort et d'un nouveau rendez-vous le samedi 10, expriment et témoignent du rejet massif du projet du gouvernement sur la retraite et du report d'âge de départ en retraite à 64 ans notamment. Au-delà des manifestant-e-s, ce sont 72 % des français-es sondé-e-s qui expriment leurs désaveux et refus de cette régression sociale.

Nous ne développerons pas ici tous les éléments qui caractérisent l'injustice du projet gouvernemental notamment à l'encontre de la moitié de l'humanité, les femmes de ce pays, si nombreuses dans nos secteurs. La population française a bien compris de quoi il en retournait. Cette réforme de Macron et de son gouvernement doit être retirée sine die comme l'exige l'ensemble des organisations rassemblées contre ce funeste projet.

Il n'aura échappé à personne que la contestation sociale s'exprime partout, et fait plus nouveau, tout particulièrement dans nos villes et localités moyennes et plus petites, notre région le confirme et cela est inédit.

Ce conflit majeur provoqué par le gouvernement ne dédouane pas pour autant le patronat de ses responsabilités, réforme attendue pour certains depuis longtemps. Le soutien sans faille du patronat à la Macroni et ses assimilés est un fait, même s'il se fait très discret dans la période. L'U2P (Union des entreprises de proximité) ne se démarque pas des autres organisations patronales sur cette réforme et la soutient comme ses homologues du MEDEF et de la CPME, comme par ailleurs la remise en cause de l'indemnisation des salarié-e-s privé-e-s d'emploi.

Les salarié-e-s des TPE et de l'artisanat sont comme tous les travailleurs et travailleuses concerné-e-s par cette bataille, cela ne leur a pas échappé. Même s'ils s'expriment traditionnellement moins que d'autres catégories sociales

notamment celles des plus grandes entreprises ou des services publics, il est également inédit de constater la participation en nombre de salarié-e-s primo-manifestant-e-s des petites boîtes. Ils, elles ont bien compris ce que veut dire et implique de travailler encore deux ans de plus.

Deux ans de plus pour celles et ceux que l'on qualifie de senior, du moins pour celles et ceux qui sont encore en emploi à cet âge. En effet, sur ce point, les TPE et entreprises artisanales ne se distinguent pas beaucoup des autres entreprises pour se défaire de leurs salarié-e-s les plus âgé-e-s. La dernière étude de la DARES, publiée il y a peu, constate que seulement 35 % des salarié-e-s âgé-e-s de 60 ans sont encore en entreprise, seulement 15,7 % partent en retraite actuellement à 62 ans. Les 20 % restants partent en rupture conventionnelle, sont licencié-e-s ou démissionnent. Il va falloir s'expliquer !

Nous sommes curieux de comprendre ou savoir comment vous gérez ou allez gérer les contradictions entre vos positions de soutien idéologique au gouvernement et la réalité des pratiques actuelles. Un départ encore reculé va encore aggraver la situation des salarié-e-s et transférer vers d'autres dispositifs sociaux le coût de vos choix politiques, chômage, RSA...

Que dire de la pénibilité qui caractérise souvent les métiers de l'artisanat, des conditions de travail difficiles, les incapacités de travail nombreuses, l'usure professionnelle subit par les femmes et les hommes de nos professions. La reconnaissance de la pénibilité est parfois un long chemin qui finit par décourager ; beaucoup de salarié-e-s en inaptitude souvent vers 55 ans sont au chômage ou indemnisé-e-s par l'Assurance Maladie. Ceux-ci, celles-ci vivent dans la précarité et repousser l'âge à 64 ans deviendra un enfer avec de faibles indemnités.

Que comptez-vous faire sur ces points ?

D'autant que dans le réel ce qui caractérise vos entreprises est globalement l'absence d'une politique d'amélioration des conditions de travail, de prévention des risques professionnels, d'usure professionnelle, de maintien dans l'emploi des seniors etc.

Enfin, croyez-vous en toute lucidité que ce que l'on nomme les métiers en tension, l'attractivité, la valorisation et la fidélisation des salarié-e-s pour les métiers de l'artisanat va être renforcé avec tous ces déterminants ?

Et que dire, des pratiques salariales dans les TPE qui sont bien inférieures à la moyenne des salaires des plus grandes boîtes ?

Les constats sur ce point ne sont pas plus flatteurs ! Il suffit de prendre connaissance des publications de la DARES, les principaux bénéficiaires de la revalorisation du SMIC est éclairant. Les salarié-e-s des TPE sont en effet les principales victimes des bas salaires et des contrats précaires.

Certes, nous ne sommes pas ici dans le monde du CAC 40 et des milliards de dividendes versés aux actionnaires en 2022, toutefois les entreprises de l'artisanat, comme les autres, bénéficient à plein régime des dispositions Fillion qui exonèrent les entreprises de cotisations sociales ce qui fragilise notre modèle de protection sociale.

Rappelons également que les entreprises bénéficient généralement des 157 milliards d'euros d'argent public annuel sans conditionnalité. 157 milliards annuel représentent presque la moitié de la valeur des salaires socialisés versés aux salarié-e-s en retraite.

Il y a là des ressources à réaffecter !

Plus globalement, que dire du cynisme de la période à l'égard des salarié-e-s dits de première ligne tant considéré-e-s pendant la crise sanitaire qui sont aujourd'hui renvoyé-e-s à leur condition d'invisibilité et à

qui il est dit, faites au moins deux ans de plus pour toute reconnaissance ?

Le soutien de vos organisations à cette nauséabonde réforme est d'autant plus incompréhensible que les patron-ne-s des TPE artisanales, travailleur-euse-s eux même du quotidien connaissent également des conditions difficiles et la pénibilité du travail. Votre soutien sera pour eux-elles aussi un tunnel sans fin.

Bref, pour conclure et en revenir au travail de terrain, concret, opérationnel, qui caractérise les volontés de travail de cette CPRIA, il va falloir une exigence syndicale renforcée et que l'U2P, ses adhérent-e-s et autres employeurs, s'engagent plus réellement et concrètement tous secteurs professionnels confondus.

En effet, il ne s'agit pas de se glousser du dialogue social de proximité notamment dans les grandes messes annuelles à Paris pour se dédouaner de ses responsabilités. L'inertie n'est pas de mise !

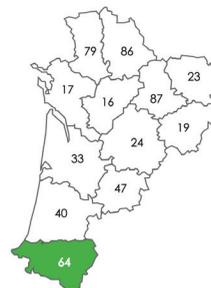
Les travailleuses, travailleurs et plus globalement les Français vont obtenir le retrait du projet actuel, mais les problématiques que nous connaissons déjà vont demeurer et il va falloir réellement agir pour transformer les mauvaises situations existantes clairement identifiées.

8 MARS, MOBILISÉ·E·S PARTOUT EN NA

La Journée Internationale de lutte pour les droits des femmes a été le signe d'une très forte mobilisation nationale : 70000 personnes à Paris, plusieurs centaines de milliers partout en France pour près de 200 mobilisations. Ces chiffres sont historiques. Le mot d'ordre était commun : toutes les femmes s'opposent à la réforme des retraites. Les organisations syndicales et associations féministes ont manifesté pour faire des femmes les grandes gagnantes en obtenant le retrait de la réforme des retraites.



Voir plus sur le site Gagner l'égalité professionnelle (cgt.fr)



COMITÉ GÉNÉRAL DE L'UD CGT 64

13 décembre 2022

Le Comité Général de l'Union Départementale CGT des Pyrénées-Atlantiques s'est tenu le 13 décembre 2022 à Mourenx. Vingt-trois syndicats du territoire ont répondu présents à l'invitation, ainsi que les camarades de l'IHS, d'Indecosa, de la NVO, de l'AGEFIPH et le cabinet Diagoris.

Ce Comité général se tenait à l'aube de 2023 avec un calendrier déjà chargé en activité : préparation du 53^{ème} Congrès confédéral de mars, perspectives du Congrès de l'UD CGT 64 de novembre, poursuites de mobilisations en cours sur les salaires, démarrage du nouveau conflit sur les retraites.

Les travaux du Comité général se sont concentrés sur deux thématiques principales : le renforcement de l'organisation et les enjeux de la bataille sur les retraites.

Il n'est plus nécessaire de détailler ici le sujet des retraites, sauf à préciser que le département 64 s'est mis en ordre de bataille à l'instar de tous.

S'agissant du renforcement de la CGT, deux points ont été spécialement abordés : le renforcement par la formation syndicale d'une part et le renforcement par une proposition de travail par UL ET PROFESSIONS sur ciblage des protocoles d'accords pré-électorales (PAP) à partir des résultats des élections antérieures et des données du CoGiTiel, d'autre part.

Sur la formation, il a été constaté que les syndicats avaient des difficultés à faire remonter leurs besoins en formation. Il a donc été décidé de les aider à construire leur plan de formation lors d'une journée d'étude le 27 juin 2022 sur l'intérêt et la démarche d'élaboration des plans de formation.

Treize syndicats ont participé dont quatre ont accepté de partager leur expérience lors du Comité général.

Le retour positif sur la journée d'études a incité le collectif formation départemental à programmer une nouvelle journée en 2023.

Un livret spécifique sur la formation syndicale a par ailleurs été élaboré par le collectif et envoyé en version papier et dématérialisé à l'ensemble des syndicats.

Il a été décidé également de renforcer le nombre de formateur-riche-s départementaux en proposant une formation spécifique fin 2023.



Pôle ressources et données

ÉTATS DES LIEUX UD 64 - PYRENEES-ATLANTIQUES

CAMPAGNE DE CONQUETE ELECTORALE 3^{ème} et 4^{ème} cycle

CIBLAGE



S'agissant des PAP, le besoin de renforcement de la CGT, couplé à la constatation que 70 % des élections CSE du territoire allaient avoir lieu en 2023, justifiaient l'engagement immédiat d'un travail collectif sur ce sujet.

L'objectif était de ne pas être dans l'urgence lors des sollicitations des employeurs sur la négociation des PAP, mais d'anticiper, cibler et construire un plan de bataille pour les élections par UL et par profession.

Il est essentiel de s'assurer de présenter des listes partout où c'est possible, pour renforcer notre représentativité. Il faut aller à la rencontre des salarié-e-s, mettre en place des plans de tractage afin de trouver des candidat-e-s qui veulent s'engager pour la CGT.

Cela ne peut pas se faire au dernier moment. Il faut analyser la situation et prioriser nos cibles par territoire, là où nous avons des syndiqué-e-s non organisé-e-s et là où nous sommes absents.

L'UL d'Hendaye s'est positionnée dès le Comité général pour une rencontre avec l'UD sur ce sujet.

Le Comité général s'est positionné contre toute répression syndicale.

Les travaux du Comité général se sont clôturés après la cooptation à la Commission exécutive de l'UD d'un nouveau membre.



Manifestation mars 2022 à La Rochénard
Dite du « Printemps Maraichin »

S'il manque de l'eau dans le milieu, les bénéficiaires peuvent alors puiser dans leurs réserves. Les autres usages, non bénéficiaires de la bassine, sont réglementés. On oblige les besoins en irrigation à rentrer dans ce modèle dévastateur !

L'implication de la CGT

La CGT Deux-Sèvres s'empare de cet enjeu majeur de l'eau dès le début de la lutte en 2016.

La CGT s'oppose au détournement de l'argent public, mais aussi à la privatisation de la ressource en eau. Les deux thèmes où nous observons l'imbécillité du modèle sans rentrer dans l'expertise agricole que nous laisserons à nos camarades de la confédération paysanne !

Il a fallu que la CGT Deux-Sèvres comprenne les enjeux avant de s'en emparer. Ce que nous avons pu faire assez rapidement car un de nos camarades de la ville de Niort était à ce moment-là Président de l'association Nature Environnement 17, mais aussi et

surtout le premier porte-parole de « Bassines Non Merci » était proche de la CGT, ainsi qu'un ancien Maire d'une des communes du Marais Poitevin qui luttait déjà pour le changement du modèle agricole défendu par la FNSEA.

La CGT Deux-Sèvres explique alors le combat et acte en congrès départemental son implication :

- ▶ Une première fois au congrès de l'UD en 2018, validé par l'ensemble des syndicats.
- ▶ Une nouvelle fois au congrès de l'Union Départementale en octobre 2021 avec en fin de congrès une diffusion de « Apocalypse Eau » en présence d'un des réalisateurs, Patrick Colin, film décrivant les problématiques de l'eau sur tout un bassin versant (le Lay, la Vendée et la Sèvre Niortaise), l'implication des transformations humaines et notamment du modèle agricole sur ce que l'on rejette à la mer et la mortalité des fruits de mers cultivés aux embouchures mais aussi la capacité à faire autrement.

Histoire de la lutte

La lutte contre les bassines est née en 2016 de la proposition d'un protocole de substitution à la demande d'agriculteurs, suivie par les acteurs du bassin de sèvre Niortaise : les politiques locaux et associations environnementales. Depuis une bonne partie des politiques (ceux de « gauche ») et l'intégralité des associations de pêche et environnementales sont sorties du protocole comprenant la supercherie.

- Des mobilisations de 2016 à 2017 qui ne rassemblent souvent qu'une **centaine de personnes.**



Manifestation octobre 2022 à Ste-Soline
Dite de « Fin de Chantier »

- Première mobilisation importante **1500 opposants le 11 novembre 2017** à Amuré (79). Nous faisons péniblement le tour d'un projet de bassine tellement la taille est importante !

Puis il y a la prise de conscience collective de l'impact sur le partage de l'eau, les mobilisations s'amplifient :

- Plus de **2000 personnes le 4 mars 2018** à la marche des « pigouilles » à Mauzé sur le Mignon.
- Tournant national avec **la manifestation dite du « homard » le 11 juillet 2019** lors de la venue du ministre de l'écologie François de Rugy, au lendemain de l'annonce de ses coûteux repas, l'un des militants ayant amené un homard gonflable !
- **3500 personnes à Epanne le 11 octobre 2020** avec les premières personnalités José Bové, Yannick Jadot, Philippe Poutou et Jean-Luc Mélenchon.
- Août 2021, annonce du début du chantier de la bassine de Mauzé sur le Mignon.
- Première manifestation de « **fin de chantier** » le **22 septembre 2021, près de 2000 personnes** rassemblées à Niort partent en cortège de voiture derrière les tracteurs jusqu'au chantier. Nous nous introduisons dans le chantier qui sera **interrompu 3 jours !**
- **Le 6 novembre 2021, manifestation à Mauzé sur le Mignon. Désarmement (destruction) des bassines illégales de Cran-Chaban ! (en Charente-Maritime - 17).**
- Le « **Printemps Maraîchin** » du **25 au 27 mars 2022** à La Rochénard rassemble plus de **5000 personnes**.
- **Septembre 2022, début de chantier de la bassine de Ste Soline.**
- Deuxième manifestation de « **fin de chantier** » les **29 et 30 octobre 2022**. Malgré l'interdiction de la manifestation plus de **7000 personnes arrivent jusqu'à Ste Soline et bravent les quelques 1700 gendarmes et policiers, leurs blindés et 7 hélicoptères pour envahir le chantier, qui sera arrêté pendant 10 jours !**

Toutes ces mobilisations sont entrecoupées de diverses actions, de procès pour les victimes de la répression autour de cette lutte, **et de victoires :**

- La baisse des volumes des bassines du 79 et leur réduction de 19 à 16 (1 construite ce jour et 1 en construction).
- Les ralentissements et arrêts des chantiers.
- Le dispositif coûteux de surveillance qui freine les promoteurs.

- **L'éducation des masses sur cette question.**
- **La médiatisation nationale.**

Ce n'est pas fini

Des mobilisations sont annoncées :

La manifestation internationale des 25 et 26 mars 2023, et bien d'autres mobilisations car la FNSEA, aidée par le gouvernement, veut développer ce modèle sur l'ensemble du territoire Français.

L'implication de la CGT est de plus en plus massive contre ces projets, les Union Départementales CGT de la Creuse (23), la Vienne (86), la Charente (16) rejoignent les Deux-Sèvres et signent d'ores et déjà les appels à manifester, le Comité Régional CGT Nouvelle-Aquitaine s'empare de la question, comme le bureau confédéral de la CGT qui l'a mis plusieurs fois dans les rapports introductifs de la Commission Exécutive Confédérale et du Comité Confédéral National !

La CGT dans son ensemble a toutes les raisons de s'opposer aux bassines, pour le partage de la ressource en eau, contre le détournement d'argent public et contre la privatisation de la ressource !

Toutes les infos : <https://bassinesnonmerci.fr/>

MOBILISATION INTERNATIONALE

POUR LA DÉFENSE DE L'EAU

25-26 mars

MANIFESTATION SAMEDI 10h — POITOU

PAS UNE BASSINE DE PLUS!

CGT Confédération Française de la Sécurité Alimentaire à l'appel de - de 100 organisations

COMMUNIQUÉ SUR LE FRET



Le changement climatique est une réalité pour des millions de personnes aujourd'hui.

On peut observer d'importants phénomènes planétaires comme les canicules de plus en plus fréquentes et intenses, des perturbations du cycle de l'eau avec des variations, des précipitations jusqu'à des sécheresses dans des territoires inattendus.

Un tiers des rayons du soleil que reçoit notre planète sont renvoyés dans l'atmosphère sous forme de rayonnement. Les deux tiers restants sont naturellement absorbés par les océans et les sols selon un cycle naturel.

Malheureusement, l'activité humaine a modifié cet équilibre en envoyant de grandes quantités de gaz à effet de serre dans l'atmosphère depuis les premières grandes révolutions industrielles du 19^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui.

La production de CO₂, au travers de l'utilisation massive des énergies fossiles, accentue toujours plus l'effet de serre.

À l'échelle de notre planète, une hausse de la température moyenne de 1,1°C a des conséquences considérables à l'échelle locale, à la fois sur les équilibres écologiques et sociétales de nos territoires.

Alors que le gouvernement est saisi d'un texte primordial répondant à une double demande des citoyen-ne-s, notre organisation syndicale doit saisir cette opportunité pour accélérer le verdissement de notre société.

La loi Climat et Résilience devra être le grand défi du 21^{ème} siècle pour réconcilier l'homme et la nature.

Le projet de loi insiste sur l'enjeu des pratiques du quotidien. Il est vital que la préoccupation écologique se grave dans les comportements et dans l'esprit des citoyen-ne-s. C'est une condition nécessaire aux mutations qu'il faut engager.

Mais tout cela ne suffira pas sans une implication des entreprises dans la réorganisation du transport des marchandises sur les territoires.

Les entreprises de plus en plus sensibles à leur responsabilité sociétale et environnementale de leur logistique, perçoivent en particulier l'enjeu du transport de fret, secteur hautement émetteur de CO₂.

L'embellie des ventes de Cognac dans le monde entier depuis le début des années 2000, a développé une logistique de transport qui était assuré par un train au

départ de Cognac avec 30 wagons chaque semaine en liaison directe vers le Havre.

Le fret ferroviaire, peu consommateur d'énergie et adaptable à toutes les énergies propres est 10 fois moins polluant que le transport routier.

Malheureusement, en octobre 2018 le prestataire NAVILAND CARGO, filiale de la SNCF, annonçait mettre fin au trafic ferroviaire sous couvert que le terminal de Cognac n'était pas assez rentable.

Aujourd'hui, 250 millions de bouteilles (2 fois plus qu'en 2018) partent chaque année des maisons de Cognac vers le port du Havre par le réseau routier ce qui devient dramatique pour l'environnement.

Le BNIC (Bureau National Interprofessionnel du Cognac), représentant des maisons de Cognac, a bien compris que le respect de la nature est devenu une priorité pour préserver la pérennité d'un savoir-faire et veut s'inscrire dans une démarche de verdissement de l'acheminement des containers pour les prochaines années.

Aujourd'hui, tous les indicateurs, aussi bien sur la préservation des emplois que sur l'aspect environnemental invitent, les Unions Locales CGT du Cognacais et de Saintes, les syndicats CGT des Cheminots, les Unions Départementales CGT 16 et 17, le Comité Régional CGT Nouvelle-Aquitaine à s'emparer de cet enjeu pour construire l'avenir du fret ferroviaire en Charente et Charente-Maritime.

Remettre en route le fret ferroviaire sur le territoire Cognacais est un enjeu de taille que la CGT doit imposer aux pouvoirs publics pour offrir demain une logistique responsable aux maisons de Cognac, mais pas que, aux tonnelleres, aux imprimeries, aux fabricants de bouchons ou de bouteilles et à toutes les entreprises du territoire, qui devront pouvoir profiter d'une offre de logistique écologique pour leur permettre de décarboniser leur industrie.

Renaud Audidier
UL CGT Cognacais



RENFORÇONS LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES DE NOUVELLE-AQUITAINE

Les 27 et 28 mars, le Conseil Régional votera le nouveau règlement d'intervention sur les aides régionales aux entreprises pour les six prochaines années.

Les enjeux sont considérables pour l'avenir de l'économie des territoires de Nouvelle-Aquitaine : plus de 46 000 entreprises ont bénéficié de ces aides depuis 2017 pour un montant estimé à 1,8 milliards d'euros.

Les organisations syndicales CFDT - CGT - FSU - UNSA - CFE/CGC - CFTC interviennent dans ce débat en tant qu'acteurs sociaux professionnels de proximité dans les territoires et alertent les élus du Conseil Régional.

Nos organisations syndicales demandent aux élus la mise en place de véritables critères d'éco-socio-conditionnalités d'accès à ces subventions ou aux marchés publics portés par le Conseil Régional.

Au regard des différentes crises économiques, sociales, démocratiques et environnementales qui ont traversé la région Nouvelle-Aquitaine ces dernières années, il est nécessaire de conditionner plus fortement ces aides publiques à travers de réels engagements contractuels sur des critères écologiques, sociaux, territoriaux, éthiques et démocratiques.

Ces critères doivent pouvoir s'appliquer à toutes les entreprises.

Un travail important a été mené par le CESER. Cette contribution est déjà un compromis des attentes de la société civile organisée, des employeurs et employeuses, des représentants des personnels et des associations, pour déterminer les principes sur lesquels construire les conditions pour bénéficier de ces aides publiques et leurs principes d'application.

Nous demandons que le nouveau règlement qui sera voté par le Conseil Régional les 27 et 28 mars en tienne compte.

Il nous faut être ambitieux et plus exigeant dans les conditions de contrôle et de versement des aides.

L'argent public dépensé doit être un levier permettant d'engager la région vers une économie plus durable et plus solidaire avec un meilleur partage de la valeur, laissant plus de place à l'emploi, au développement des écosystèmes locaux et à une transition environnementale socialement juste.

Le contrôle de l'utilisation des aides publiques, en particulier au travers de l'information et la consultation des élus des CSE, constitue un enjeu fondamental de démocratie sociale. Il est le garant de la bonne utilisation de l'argent public, notre bien commun.

Il participe à la confiance dans les choix politiques effectués, à la construction d'une économie régionale répondant aux exigences de justice sociale et des nécessaires transformations environnementales de nos territoires.

Bordeaux, le 09 mars 2023.



A l'attention des élus et des responsables
des groupes du Conseil Régional Nouvelle-
Aquitaine,

Bordeaux, le 09 mars 2023,

Madame, Monsieur,

Conseillère Régionale, Conseiller Régional,

Les 27 et 28 mars, vous allez être amenés à vous prononcer sur le nouveau règlement d'intervention des aides aux entreprises du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine en session plénière.

Ce vote est loin d'être anodin : il marque une étape majeure dans l'évolution des conditions d'attribution, de versement et de contrôle des aides publiques aux entreprises de nos territoires en intégrant de nouveaux principes d'éco-socio conditionnalités.

Aujourd'hui, plus de 46 000 entreprises bénéficient de ces aides pour un montant total de 1,8 milliards d'euros d'aides selon le dernier bilan SRDEII. Les enjeux sont considérables.

Ce vote nous concerne toutes et tous : il impactera profondément le type d'évolution et de transformation de notre région pour les six prochaines années.

Les Organisations Syndicales CFTD – CGT – FSU – UNSA – CFE/CGC – CFTC tiennent, en tant qu'acteurs sociaux professionnels de proximité dans les territoires, à vous faire part des critères et des priorités d'éco-socio conditionnalités qui ont été travaillées par nos organisations et avec le CESER : des critères qui doivent maintenant être inscrits durablement dans le nouveau règlement d'intervention du Conseil Régional.

Nous l'affirmons en préambule à ce courrier : les éco-socio conditionnalités des aides publiques aux organisations doivent être un outil pour accélérer les transitions.

Il faut accentuer les actions d'accompagnement des organisations (entreprises, associations, établissements publics) par une démarche de **plus forte contractualisation** sur la base de critères environnementaux, sociaux, territoriaux, éthiques et démocratiques.

Il s'agit de s'engager collectivement vers une économie plus durable et plus solidaire avec un meilleur partage de la valeur laissant plus de place à l'emploi, au salaire, au développement des écosystèmes locaux et à une transition environnementale socialement juste.

1. L'environnement : les nouvelles règles d'attribution doivent permettre de prioriser les engagements en termes de décarbonation, d'urgence climatique et de préservation des ressources en eau, de lutte contre la déforestation, d'actions face à l'effondrement de la biodiversité.

2. Le social : les nouvelles règles d'attribution doivent prévoir d'agir pour une économie plus inclusive et solidaire à travers les engagements suivants : création d'emplois durables et de qualité, investissement dans la formation qualifiante, respect de l'égalité Femme/Homme, insertion professionnelle (travailleurs en handicap, jeunes, etc.) et sécurisation des parcours professionnels, respect du droit international du travail (OIT).

3. La démocratie : les nouvelles règles d'attribution doivent encourager et développer la démocratie sociale locale par l'obligation d'information et consultation des instances représentantes du personnel (Comité Social et Economique - CSE) sur les projets d'intervention dans lesquels sont engagées les entreprises.

4. L'éthique : les nouvelles règles d'attribution doivent privilégier les projets porteurs d'une économie respectueuse et responsable des droits fondamentaux par la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale ; la lutte contre les conflits d'intérêts ; et le respect des droits humains.

5. Le territoire : les nouvelles règles d'attribution doivent aujourd'hui encore plus qu'hier être le moteur des transformations de tous les territoires de la région Nouvelle-Aquitaine : il s'agit de renforcer l'ancrage territorial durable, le recours aux ressources et compétences locales pour développer les écosystèmes locaux, agir pour la réindustrialisation et favoriser les relocalisations des productions.

Nous affirmons et demandons aux élus du Conseil Régional que ces 5 principes et dimensions essentielles se traduisent concrètement et contractuellement dans le nouveau règlement d'intervention que vous allez adopter à travers les principes d'application suivants :

- Ces critères doivent pouvoir s'appliquer à TOUS les acteurs (entreprises et organisations), quels que soient leur taille, leur secteur d'activité et quel que soit le projet.
C'est une condition fondamentale pour faire évoluer notre modèle de développement sur un mode plus responsable socialement, et équilibré au service de tous les territoires ; pour mieux intégrer les enjeux de coopération, d'égalité d'accès aux droits, de création et de partage de la valeur.
Le seuil de 200.000 € d'aide minimum présenté lors des concertations territoriales pour engager la formalisation d'engagements contractuels est trop élevé et ne répond pas suffisamment à cet enjeu.
- Ces critères doivent intégrer une approche de modulation au regard de la taille de la structure, du secteur d'activité ou encore du type de projet.
Une vigilance doit être apportée aux TPE et petites associations qui nécessitent des modalités adaptées qui tiennent compte des moyens humains et financiers qui sont les leurs.
Par ailleurs des modulations devront être envisagées pour les entreprises en situation de retournement, des projets de réindustrialisation ou de relocalisation.
- L'accès aux aides régionales ne doit être possible qu'aux structures en conformité avec les réglementations nationale, européenne et internationale, en particulier en matière environnementale ainsi que sur les obligations en termes d'égalité professionnelle (via notamment la mise en place d'un plan d'actions sur l'égalité Femmes/Hommes dans les entreprises de plus de 50 salariés).
- Les aides régionales doivent prévoir des formes positives d'incitations (aides ou bonifications) qui seraient la traduction d'une volonté de prioriser les projets expérimentaux ou spécifiques répondant aux objectifs écologiques, sociaux et territoriaux, de relocalisation ou de réindustrialisation.
Dans ce cadre, les TPE et petites organisations doivent être priorisées et accompagnées pour s'approprier ces dispositifs, dans la mesure où elles ne disposent pas des mêmes moyens financiers et humains.
- **Les modalités de mise en œuvre doivent prévoir :**
 - d'adjoindre un bilan synthétique sur la situation environnementale, sociale et économique de la structure,
 - de demander que **soit joint l'avis du CSE pour les entreprises de plus de 50 salariés,**

- que le dispositif d'éco-socio-conditionnalités donne lieu à un véritable contrat d'engagement entre le bénéficiaire et le Conseil Régional, identifiant les objectifs visés.
- Le nouveau règlement doit prévoir un comité de suivi associant la collectivité ainsi que les représentants de la société civile, les représentants de salariés et les représentants d'employeurs, afin d'organiser le suivi en termes d'efficacité et de cohérence des dispositifs régionaux. Nous insistons sur la nécessité d'évaluer collectivement les politiques d'intervention du Conseil Régional ainsi que le dispositif d'éco-socio-conditionnalités.
- Nous insistons enfin sur la nécessité que **le Conseil Régional se dote des moyens nécessaires pour assurer l'accompagnement et la mesure des bénéfices du dispositif** selon ces principes.

Les organisations syndicales CFDT – CGT – FSU – UNSA – CFE/CGC – CFTC ont sollicité le 23 janvier une rencontre avec le Président et la vice-présidente en charge de ce sujet.

Nous avons été reçus le 06 mars dernier et avons pu argumenter les différentes propositions que nous espérons retrouver dans la version finale qui vous sera présentée le 27 mars.

Vous trouverez en pièce jointe la déclaration intersyndicale qui reprend l'ensemble de ces points ainsi que la contribution motivée du CESER en date des 11 et 12 octobre 2022 qui constituent déjà un compromis de la société civile organisée sur ce sujet (employeurs, représentants des salariés et associations).

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos demandes et propositions.

Elles s'appuient sur la conviction que le règlement d'intervention des aides régionales constitue un instrument essentiel au déploiement de la politique publique et un levier de progrès. Il est le garant de la bonne utilisation de l'argent public, notre bien commun, il participe à la confiance dans les choix politiques effectués, à la construction d'une économie régionale répondant aux exigences de justice sociale et des nécessaires transformations environnementales de nos territoires.

L'intersyndicale régionale se tient dès à présent à votre disposition pour les échanges et approfondissements qui vous seraient nécessaires.

Cordialement,

Les organisations syndicales signataires : CFDT – CGT – FSU – UNSA – CFE/CGC – CFTC,



Pour rappel l'association a été créée par la CGT en 1979 au niveau national, INDECOSA n'est pas un partenaire, INDECOSA CGT est un outil de la CGT comme le stipule l'article 33 de ses statuts qui dit (extrait) :

Tout adhérent de la CGT est membre de droit sauf s'il exprime un avis contraire.

La cotisation annuelle est intégrante du FNI.

INDECOSA CGT milite pour un consumérisme qui participe à la défense des Valeurs Sociales, Environnementales et solidaires.

Les adhérents sont regroupés en association départementale avec des antennes locales.

Indecosa CGT informe les consommateurs salariés agit pour leur protection et la défense de leurs droits individuels et collectifs.

Indecosa CGT développe des activités dans les domaines de la consommation, l'environnement, le cadre de vie, le logement, la santé.

Les militants d'INDECOSA CGT sont bénévoles, je rajouterai qui ne perçoivent aucune contribution.

Le développement des activités nécessite la participation du plus grand nombre.

Ouverte à tous les salariés, INDECOSA CGT est « l'organisation CGT des consommateurs » et non pas comme souvent cela est dit « l'organisation des consommateurs CGT », elle est donc amenée à prendre en compte les problèmes soulevés par les adhérents de la CGT en priorité, mais aussi ceux des autres salariés sans distinction.

Aider, conseiller les consommateurs et usagers, défendre leurs droits individuels et collectifs, représenter auprès des instances et des pouvoirs publics, promouvoir un consumérisme social et environnemental.

Nos champs d'intervention :

Transport, Logement, Santé, Energie, Assurance, Banque, Crédit, Surendettement, Justice, Rapports avec les services publics, Jeux / loteries, Démarchage à domicile,

Achat à distance, Internet / téléphonie, Vacances, Sécurité alimentaire, Consumérisme, Conciliation, Actions de groupe.

Depuis juillet 2015 nous avons l'agrément santé, cela nous permet de tenir des permanences à l'hôpital auprès des patients, de pouvoir siéger au conseil d'établissement des cliniques et les conseils de locale des EHPAD, mais aussi à l'ARS etc.

Cet agrément nous est contesté régulièrement par un groupe d'associations de défense de patients (France assos) dont UFC que choisir.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, notre champs d'intervention est vaste cela demande des moyens humains.

Nous avons la volonté de redynamiser l'association pour dynamiser la société de consommation, car le but n'est pas de se gaver de biens et de services au profit des détenteurs de capital en leur achetant leurs marchandises.

Le but est de pouvoir vivre dignement en satisfaisant les besoins sociaux en harmonie avec nos congénères et l'ensemble du vivant, dans une société et un monde apaisé (sans guerre...) et organisé autour des valeurs véritablement humaines.

INDECOSA CGT c'est l'affaire de toute la CGT. L'objectif c'est de susciter des vocations pour faire vivre cet outil de la CGT. En faisant connaître dans les syndicats et auprès des syndiqués cette association, notre association.

Pour information : INDECOSA son financement c'est une part du FNI actuellement c'est 0.09 cts € par FNI payé et une subvention de la DGCCRF.

Indecosa c'est aussi :

- Un journal IN MAGAZINE : Revue bimestrielle sur abonnement. Elle propose un grand dossier consommation et informe sur l'actualité nationale et locale.
- Un site Internet : <https://indecosa.fr/>

Les associations départementales NA

IN

16 - CHARENTE

INDECOSA CGT 16 - UD - 10 Rue de chicoutimi - 16000 ANGOULÊME
05 45 38 11 48 - indecosa16@cgf.fr

17 - CHARENTE-MARITIME

INDECOSA CGT 17 - UD - 119 Bis rue des Gontjères - 17140 LAGORD
05 46 34 72 47 -
indecosacgt17@wanadoo.fr
indecosa.cgt.larochelle@orange.fr

19 - CORRÈZE

INDECOSA CGT 19 - Maison des Associations - 2 Rue de la Bride - 19000 TULLE - 05 55 20 03 28 - 06 48 61 10 77
indecosa.cgt.correze@orange.fr

47 - LOT-ET-GARONNE

INDECOSA CGT 47 - Bourse du Travail 9 et 11 rue des Frères Magen - 47000 AGEN - 05 64 25 01 01 - 06 56 80 09 11
indecosacgt47@gmail.com

64 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

INDECOSA CGT 64 -
UD - 49 Avenue Dufau - 64000 PAU
05 59 27 11 91 - indecosa64@wanadoo.fr

79 - DEUX-SÈVRES

INDECOSAT CGT 79
Maison des Syndicats - 8 Rue Joseph Cugnot - 79000 NIORT
05 49 09 09 25 - indecosa79@gmail.com

86 - VIENNE

INDECOSA CGT 86 - UD - 21 Bis rue Arsène Orillard - 86000 POITIERS
05 49 60 34 76 - indecosa86@laposte.net

87 - HAUTE-VIENNE

INDECOSA CGT 87 - UD 24 Rue Charles Michels - 87000 LIMOGES
05 55 32 59 64
indecosa87@wanadoo.fr